

# ***Inventaire et analyse des principales questions sur l'EPCC***

**André Antib**

*Nous proposons des réponses concises à des questions usuellement posées concernant le système d'évaluation par contrat de confiance (EPCC). Des compléments à ce texte sont disponibles dans le livre « Pour des élèves heureux en travaillant, ou les bienfaits de l'évaluation par contrat de confiance » (éditions Math'Adore).*

*NB : Les questions importantes relatives à la crainte de l'apprentissage par cœur et à la mémorisation font l'objet d'un texte séparé « EPCC et mémorisation ».*

## ***Dans toutes les matières ?***

OUI. Souvent on pense, à tort, que certaines matières, ont un statut particulier. En français par exemple, en dehors d'une épreuve destinée à évaluer l'inventivité d'un élève, qui échappe bien-sûr à l'EPCC (on ne peut pas dire à un élève ce qu'il doit inventer...), les autres domaines (orthographe, grammaire, commentaires de textes, ...) peuvent très bien être évalués dans le cadre de l'EPCC.

## ***Séance de questions-réponses pour les matières à petit horaire hebdomadaire***

Dans ce cas, il est souvent difficile de consacrer une séance entière pour les questions-réponses. Chaque professeur, en toute liberté pédagogique, peut organiser à sa manière cette séance de questions-réponses, par exemple en répondant durant tout son enseignement aux questions des élèves, qui pourraient travailler en groupes. L'essentiel est de conserver l'objectif principal de cette séance : aider chaque élève travailleur qui aurait besoin d'une réponse à une question mal comprise.

## ***Et dans les classes d'examen ou de concours ?***

Il est conseillé bien-sûr de faire quelques examens ou concours blancs, en plus des contrôles "EPCC".

## ***Usage des calculatrices***

On ne doit évidemment pas laisser utiliser des calculatrices perfectionnées, dans lesquelles l'élève pourrait retrouver tous ses cours et corrigés d'exercices ! Si l'on veut évaluer l'aptitude à utiliser une calculatrice, on peut proposer des évaluations hors EPCC.

## ***Ceux qui croient le faire***

La mise en pratique de l'EPCC est simple, mais il convient de bien suivre le mode d'emploi (qui est très court), ce qui n'exclut nullement de conserver une certaine liberté pédagogique. Un point important : les questions de la liste de révision qui figurent au contrôle doivent être exactement les mêmes.

## ***Petites variations d'énoncé***

Certains enseignants doivent « se faire violence », et ne pas effectuer de « petites » variations d'énoncé. Le fait de poser des questions **identiques** à certaines des questions de la liste de révision est un point essentiel de l'EPCC ; c'est ce qui incite l'élève à travailler davantage, qui le responsabilise, qui lui donne confiance. D'autre part, très souvent l'enseignant croit effectuer de petites variations d'énoncé, et il se rend compte par la suite qu'elles ont constitué un obstacle important pour beaucoup d'élèves. Ceci est confirmé par de très nombreuses observations.

## ***L'EPCC demande plus de temps ?***

NON ! Le temps consacré à la séance de questions-réponses peut être récupéré lors de la correction en classe du contrôle (qui ne motive en général pas spécialement les élèves), car la plupart des questions ont déjà été traitées en classe.

### ***Bien informer les élèves, leurs parents et le chef d'établissement en début d'année scolaire***

Il ne faut absolument pas mettre en place le système EPCC « en cachette ». Il est conseillé de rappeler que ce système est soutenu officiellement par le Ministère.

### ***Et si tous les élèves ont de bonnes notes ?***

Malheureusement ceci n'est jamais arrivé. Malgré l'EPCC, 10% des élèves environ peuvent encore être dans une situation d'échec. Dans ce cas il ne s'agit pas d'échec artificiel provenant de la constante macabre.

Imaginons que dans une classe tous les élèves aient de bonnes notes, et qu'ils souhaitent être orientés vers une certaine filière qui ne peut pas tous les accueillir. Je ne vois alors pas d'inconvénient à effectuer une sélection en fonction des dossiers des élèves. Mais j'insiste sur un point : ce n'est pas au professeur à jouer le rôle de sélectionneur tout au long de la scolarité des élèves !

### ***Injustice entre les « élèves EPCC » et les autres ?***

Une telle situation n'est pas spécifique à l'EPCC. Des différences existent déjà entre les établissements scolaires. Avec l'EPCC les moyennes de classe augmentent en moyenne de 3 points sur 20. Il convient d'en avoir conscience ; sans oublier toutefois que les « notes EPCC » correspondent au vrai niveau de l'élève car elles récompensent son travail bien plus important que dans la situation usuelle.

### ***L'EPCC pour un meilleur soutien scolaire***

L'existence d'une liste précise de révision améliore sensiblement, évidemment, l'efficacité du soutien scolaire.

### ***L'EPCC : un levier pour les échanges pédagogiques***

De nombreux témoignages illustrent ce point. Signalons d'autre part que ce système peut avoir des effets positifs sur les apprentissages, et être un atout pour entreprendre des améliorations pédagogiques.

### ***L'EPCC pour une amélioration des relations parents-école***

Grâce à la liste de révision, les parents peuvent mieux accompagner le travail de leurs enfants.

### ***EPCC et évaluation par compétences***

La mise en place de l'EPCC n'est en rien incompatible avec une évaluation par compétences. Actuellement d'ailleurs ce système d'évaluation est mis en pratique par un très grand nombre de professeurs des écoles dans le cadre d'une évaluation par compétences.

### ***L'EPCC, seul système pour éradiquer la constante macabre ?***

NON ! Tout type d'évaluation qui s'inscrit dans le cadre de la confiance, hors pression du temps limité et du facteur « chance » ou « malchance », contribue à la suppression de la constante macabre. Par exemple des travaux sur projets, effectués seul ou en sous-groupe, l'évaluation de l'investissement d'un élève dans son école,... Mais l'EPCC est particulièrement bien adapté pour évaluer l'assimilation de connaissances.

Je suis sûr que la revalorisation des matières considérées à tort comme secondaires (musique, arts pastiques, EPS,...), contribuerait également à la suppression de la constante macabre.

### ***Pourquoi l'EPCC, malgré ses nombreux soutiens officiels, n'est-il pas généralisé ?***

Une consigne officielle contraignante auprès des enseignants serait peu efficace. Il faut expliquer, convaincre.

***C'est tout l'objet de l'action du MCLCM. Les résultats sont très encourageants.***